



Collège de Cambuston - BP 508

97 440 SAINT - ANDRE

☎ 02 62 46 29 31

✉ 02 62 46 08 24

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MAPA N°02/2017

ACQUISITION D'UNE PLONGE BATTERIE

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES FOURNITURES COURANTES ET SERVICES (C.C.A.G - F.C.S)

Ce marché est passé selon la procédure adaptée dans les conditions prévues aux articles 28 du Code des marchés publics

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des Marchés publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 90 00 € H.T)

Date limite de réception des offres : *vendredi 10 novembre 2017*
Heure limite de réception : *12 heures (heure locale)*

Le présent document comporte 8 pages de 1 à 8 et 1 annexe (cahier des charges)

Collège de Cambuston
Paraphe du Pouvoir Adjudicateur : MAPA N°02/2017

Paraphe du candidat :

Page 1

Identifiant de la personne morale de droit public qui passe le marché

Nom de l'Etablissement Public Local d'Enseignement : COLLEGE DE CAMBUSTON

Adresse : 380 chemin bois rouge- 97440 SAINT-ANDREE

Téléphone : 02 62 46 29 31 et fax 02 62 46 08 24

N° RNE : 9740703w

N° SIRET : 199 974 703 1000 11

Pouvoir adjudicateur: Le principal du Collège de CAMBUSTON

Personne habilitée à donner les renseignements prévus par le Code des Marchés Publics :

Adjoint-gestionnaire du Collège de CAMBUSTON

Tél 02 62 46 31 10 Email : gestion.9740703wf@ac-reunion.fr.

Comptable assignataire des paiements : L'Agent Comptable du Lycée BEL AIR

Article 1 : Définition et exécution du marché

Le présent marché a pour **objet l'acquisition d'une plonge batterie pour le service de restauration du collège de cambuston.**

Le marché court à compter de la notification et se termine après livraison et installation du matériel et de la formation du personnel.

➤ **1.1 La qualité du matériel**

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Chaque candidat indiquera dans son offre la marque du matériel ainsi que les caractéristiques techniques indiquées en annexe.

➤ **1.2 Livraison, installation et formation**

Le candidat devra garantir la livraison et l'installation avant le 22 janvier 2018.

Le candidat devra garantir la formation du 22 au 26 janvier 2018 (période de permanence des agents de restauration) afin qu'au retour des vacances le service restauration soit opérationnel.

Les frais de livraisons et d'installation sont à la charge du titulaire (franco de port et de droit de douane). Le matériel devra être compatible aux droits des attentes et ne pas nécessiter de travaux supplémentaires.

Article 2 : Décomposition du marché

Le présent marché se décompose en un lot unique:

Article 3 : Conditions et modalités relatives au marché

- **La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 10/11/17 à 12 heures (heure locale).**
- **La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.**
- Si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, **il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours**
- L'attention des concurrents est attirée sur le fait que **toute offre irrégulière ou inacceptable sera immédiatement écartée.**

Collège de Cambuston

Paraphe du Pouvoir Adjudicateur : MAPA N°02/2017

Paraphe du candidat :

Page 2

➤ **3.1 Candidature :**

- **Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :**
- Le présent règlement de la consultation valant Cahier des Clauses Administratives accompagné du DC1, DC2 et DC3

➤ **3.2 Offre**

Le candidat devra fournir au titre de l'offre :

- Un document commercial et technique des fournitures et prestations proposées
- L'offre commerciale : bordereau de prix avec devis détaillés
- Le mémoire technique (voir annexe)

Tous les documents seront rédigés en langue française.

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature doit être originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat ou toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

➤ **3.3 Dépôt des offres :**

- **Tout candidat déposant une offre au titre du présent marché devra impérativement procéder à une visite préalable des locaux le vendredi 27 octobre 2017 à 9h00.**
- **La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 10/11/17 à 12h00**
- **Le candidat transmet l'offre sous enveloppe sous pli fermé portant la mention :**

« A ne pas ouvrir, ACQUISITION D'UNE PLONGE BATTERIE POUR LA RESTAURATION MAPA N°02/2017 »

à l'adresse suivante :

**COLLEGE DE CAMBUSTON - SERVICE DE GESTION
380 chemin bois rouge BP 508 - 97440 Saint-André.**

Les offres peuvent également être déposées par voie électronique à l'adresse mail :
« **gestion.9740703w@ac-reunion.fr** »

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats.

Le dossier de consultation remis au candidat comprend :

La lettre de candidature conforme au formulaire DC1, accompagnée de la Déclaration du candidat individuel DC2, l'acte d'engagement CD3 et l'annexe 1 (cahier des charges) : Documents téléchargeable sur le site du Collège – <http://college-cambuston@ac-reunion.fr>.

La notification au titulaire se fera à partir du **lundi 13 novembre 2017**, elle sera accompagnée du bon de commande.

La transmission des lettres de refus se fera au plus tard le **jeudi 16 novembre 2017**.

Article 4 : Jugement des offres et attribution du marché

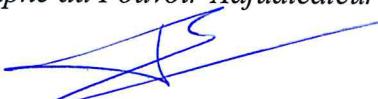
Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 62 du code des marchés publics.

Le pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

➤ **4.1 Les critères**

Le choix de l'attributaire est fondé sur les critères suivants :

1. **Le prix du matériel : 50 %**
2. **La qualité technique du matériel : 40 %**
3. **La garantie : 10 %**



➤ **4.2 L'attribution**

Le marché sera attribué au candidat dont la candidature sera recevable au vu des pièces exigées selon l'article 3 ci-dessus et qui obtiendra le plus de points selon les critères énoncés au 4.1 ci-dessus.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé au critère n°3.

Le marché sera notifié au candidat dont l'offre a été retenue dans le respect des délais prévus par le code des marchés publics

Article 5 : Unité monétaire retenue et contenu des prix

➤ **5.1 Unité monétaire retenue**

- Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : euro.
- Les offres doivent donc être impérativement libellées en euro (€)

➤ **5.2 Contenu des prix**

- Les prix sont fermes, unitaires et TTC. Le candidat a la faculté de préciser la part des prestations qu'il envisage sous forme de prix forfaitaire.

Article 6 : Autres modalités

➤ **6.1 Passation et exécution des commandes**

➤ *Passation de la commande*

Les commandes sont passées au moyen de bons de commande comportant :

- la désignation, les références pour chaque partie de la plonge, le numéro de devis
- le prix
- la signature du chef d'établissement et (ou) du gestionnaire

Toute livraison exécutée sans bon de commande ne sera pas payée au titulaire.

Pour être considérés comme valables, les bons de commande doivent obligatoirement revêtir la signature du Chef d'établissement ou (et) de l'Adjoint-gestionnaire.

➤ *Vérification de la livraison*

Un examen contradictoire sera opéré entre un représentant du Collège de Cambuston, le référent département en restauration et un représentant du titulaire du marché.

En cas d'erreur au sein de la livraison, le prestataire se devra d'opérer l'échange dans les « à définir par le prestataire » jours.

Le fournisseur émettra une facture par livraison.

En cas de livraison partielle ou incomplète, le montant de la facture ne pourra excéder le coût des fournitures dûment constatées sur le bon de livraison.

➤ **6.2 Décision d'admission ou de rejet de la marchandise**

• **Décision d'admission**

Si le résultat des vérifications quantitative et qualitative est satisfaisant, l'admission est prononcée immédiatement par le pouvoir adjudicateur ou son représentant sous réserve des vices cachés éventuels.

L'admission est matérialisée par le bulletin de livraison et son duplicita, il est signé par le chef d'établissement ou son représentant et vaut procès-verbal d'admission sous réserve des vices cachés.

La fourniture sera livrée accompagnée d'un bon de livraison où seront précisés :
le prix

- la date de livraison
- la nature des produits (clairement exprimée)
- le nom et l'adresse du fournisseur

Collège de Cambuston

Paraphe du Pouvoir Adjudicateur : MAPA N°02/2017

Paraphe du candidat :

Page 4

- les références du marché et la référence de la commande
- **Non-conformité**

Vérification quantitative non conforme

Si la quantité livrée n'est pas conforme à la commande, le pouvoir adjudicateur ou son représentant met le titulaire en demeure

- soit de reprendre immédiatement l'excédent si la livraison dépasse la commande;
- soit de compléter la livraison à concurrence de la quantité totale prévue par le bon de commande dans un délai de (*à renseigner par le candidat*) *jours*.

Vérification qualitative non conforme

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant prononcera une décision de rejet si un matériel est abîmé, ne correspond pas à la commande.

En cas de décision de rejet, le ou les matériels devront être remplacés par le titulaire dans un délai de (*à renseigner par le candidat*) *jours*, et ce aux frais du titulaire du marché.

La personne publique s'engage à demander les échanges nécessaires 3 semaines maximum après la date de livraison.

En cas de retard ou de refus de livraison, l'établissement est autorisé à se pourvoir là où il jugera convenable.

Toutefois, compte tenu de la nature du défaut constaté, le pouvoir adjudicateur ou son représentant pourra admettre le matériel avec réfaction de prix déterminé par un commun accord.

Le défaut d'accord entraîne le rejet de la fourniture et son remplacement.

➤ **6.3 Clauses de financement et de sûreté**

- Il n'est pas prévu de retenue de garantie.
- Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire.
- Il n'est pas prévu d'avance facultative.

➤ **6.4 Prix-Durée**

Les produits sont réputés être des produits courants. Le fournisseur s'engage à maintenir les caractéristiques techniques des produits pendant toute la durée du marché.

Les prix s'entendent marchandises rendues franco de port, d'assurance et d'emballage dans les locaux du collège. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents.

Les prix (et donc le pourcentage de réduction) sont **unitaires et fermes** jusqu'au le 30 octobre 2017.

Cependant, en cas de promotion exceptionnelle ou de baisse conjoncturelle de prix public d'une fourniture objet du marché, le titulaire devra proposer le règlement le plus avantageux pour le collège.

➤ **6.5 Modalité de règlement par virement des factures**

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique. Il ne sera pas versé d'acomptes.

La facture devra comprendre les éléments suivants :

- **Nom et adresse du fournisseur**
- **Références bancaires (R.I.B.)**
- **Le détail de la fourniture livrée**
- **Le prix HT et le taux et montant de la TVA**
- **La date de facturation**

Rappel : en aucun cas il ne sera accepté des frais de facturation ou de port (quelque soit le montant de la facture)

Tout produit livré qui ne figure pas au marché fera l'objet d'une facture séparée.



Le défaut de paiement dans le délai sus visé fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 2 points.

➤ **6.6 Résiliation du marché**

Le présent marché pourra être résilié en cas de manquements répétés ou particulièrement grave au Cahier des charges par le titulaire (notamment en cas de dépassement injustifié du délai contractuel de livraison).

Après avoir invité le titulaire à présenter des observations dans un délai de 15 jours, le Collège de cambuston pourra résilier le marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera prononcée les cas échéant avec exécution des prestations aux frais et risques du titulaire défaillant.

➤ **6.7 Litiges**

Le présent marché étant un contrat administratif, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de SAINT-DENIS. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le collège et le titulaire du marché ne pourront être évoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

➤ **6.8 Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires, **à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats**, les candidats devront faire parvenir avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : Monsieur Le Principal du Collège de Cambuston, à l'adresse du collège ou par mail au courriel suivant : gestion.97400703w@ac-reunion.fr

➤ **6.9 Assurances et responsabilités**

• **Responsabilités**

Le titulaire du marché est responsable, en toutes circonstances et pour quelque cause que ce soit, du matériel et du personnel qu'il affecte à l'exécution du marché.

• **Assurances**

Le titulaire devra justifier, dans les 15 jours suivant la notification du marché, d'une assurance tous risques contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile sur le personnel et son matériel au titre de ce marché.

Cette assurance devra couvrir notamment:

- les pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- les pertes et dommages causés par des tiers, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- les pertes et dommages causés aux tiers du fait d'accidents ou d'incendies par ses matériels d'industrie, de commerce ou d'exploitation.

En outre, le titulaire sera tenu d'informer l'administration de toute modification afférente à ses assurances, notamment la résiliation ou le changement de compagnie.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du titulaire.



Déclaration sur l'honneur

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France)
- que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9 , L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail(ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France)

J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3 et L620-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France)

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux français sont seules compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

SIGNATURES

Le candidat
Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres.

A.....Le Signature :

Le Collège de Cambuston

A Sainte André, le 13 octobre 2017

Le Principal

Jean François FONTAINE



Collège de Cambuston
Paraphe du Pouvoir Adjudicateur : MAPA N°02/2017

Paraphe du candidat :

Page 7

D – CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises.

En ce qui concerne :

- La totalité du marché
- La totalité du bon de commande n° afférent au marché

(Indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....
.....

A, le
La personne responsable du marché

E – NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire, elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous **et le renverra au Collège de Cambuston par retour du courrier.**

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A, le



Plonge Batterie

Elément n°1 : Le convoyeur à corde

- Structure acier 18/10
- Guide de corde en polyuréthane
- Protection moteur acier inox 18/10
- Accouplement moteur direct des poulies sur arbre moteur
- Bloc moteur intégré dans la poutre
- Système de détection intégré dans le châssis /contact sur support balancier

Elément n°2 : Bloc de débarrassage

- Structure acier 18/10
- Tampon anti choc en polyuréthane alimentaire
- Quantité : 2

Elément n°3 : Table de transfert casier (amovible)

Pour mise en casier de la vaisselle par trie frontale

- Structure acier 18/10
- Jonction entre éléments
- Longueur minimum 2 mètre

Elément n°4 : Etagère à casier à vaisselle

Pour trie frontale

- Structure acier 18/10
- Avec vidange
- Réglable
-

➤ **Elément n°5 : Table casier / transporteur à palette pour casier**

Pour transport les casiers de vaisselle vers la laveuse

- Structure acier inox 18/10
- Palette démontable sans outil
- Palette lavable en machine
- Bloc moteur sous poutre facile d'accès
- Indice de protection IP 55
- Transmission par chaîne acier anticorrosion



➤ **Elément n°6 : Lave vaisselle**

- Carrosserie et structure entièrement en acier inoxydable 18/10 .AISI 304.
- Composition du tunnel :



ANNEXE 1

- ✓ Double prélavage
- ✓ Lavage
- ✓ Rinçage
(Bras démontable pour entretien)
- ✓ Tunnel de séchage 12 KW
- ✓ Cuves de lavage embouties avec bords arrondis
- Composition du panneau de commande
 - ✓ Visualisation digital des températures des différentes cuves
 - ✓ Série d'alarme et fonctions à visualiser sur écran :
 - Alarme porte ouverte ou absence de trop plein
 - Alarme fin de course
 - Alarme manque d'eau (remplissage d'eau)
 - Alarme relais thermique...
- L'entretien est frontal
- Chargement cuve automatique
- Nombre de panier/heure : 140 minimums
- Pompe de lavage en acier INOX, inclinée autovidangeable
- Porte contre-balancée

Conforme à la réglementation en vigueur

➤ **Elément n°7 : Table de déchargement à rouleau**

- Structure acier 18/10
- Longueur de la table en adéquation avec la puissance du tunnel de séchage proposé.
- Equipé de rack à rouleau PVC avec acier inoxydables
- Equipé d'une table d'extrémité et d'une bride pour table à rouleaux ou machine à laver les casiers
- Système de détection intégré dans le châssis /contact sur support intégré aux chassis

- Prévoir passage pour l'entretien de la machine
- Installation sur le réseau existant
- Faire une seconde proposition avec une table de tri inox 18/10 mobile (roues chape inox dont 2 freins). Trois colerettes vides déchets . Equipé de 3 supports poubelles inox 18/10 mobiles